

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Comité syndical du 5 février 2025

Date de convocation : 23 janvier 2025

| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE |            |                            |          |
|--------------------------------------------------|------------|----------------------------|----------|
| ARDENTES                                         | Titulaire  | Gilles CARANTON            | Présent  |
|                                                  | Suppléant  | Jacky PINCHAULT            |          |
| ARTHON                                           | Titulaire  | Pascale BAVOUZET           | Absente  |
|                                                  | Suppléante | Nathalie JAMET             | Absente  |
| CHÂTEAUROUX                                      | Titulaire  | Gil AVÉROUS                | Excusé   |
|                                                  | Suppléant  | Stéphane ZECCHI            | Excusé   |
| CHÂTEAUROUX                                      | Titulaire  | Tony IMBERT                | Excusé   |
|                                                  | Suppléant  | Denis MÉRIGOT              | Excusé   |
| CHÂTEAUROUX                                      | Titulaire  | Michel GEORJON             | Présent  |
|                                                  | Suppléant  | Roland VRILLON             |          |
| CHÂTEAUROUX                                      | Titulaire  | Chantal MONJOINT           | Excusée  |
|                                                  | Suppléante | Catherine RUET             | Excusée  |
| CHÂTEAUROUX                                      | Titulaire  | Catherine DUPONT           | Excusée  |
|                                                  | Suppléant  | Dominique TOURRÈS          | Excusé   |
| COINGS                                           | Titulaire  | Martine LACOTTE            | Excusée  |
|                                                  | Suppléante | Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN | Excusée  |
| DÉOLS                                            | Titulaire  | Luc DELLA-VALLE            | Présent  |
|                                                  | Suppléant  | Frédéric PAILLOUX          |          |
| DIORS                                            | Titulaire  | Christian BARON            | Absent   |
|                                                  | Suppléant  | Philippe DEVAULT           | Absent   |
| ÉTRECHET                                         | Titulaire  | Jean PINIER                | Présent  |
|                                                  | Suppléante | Évelyne PETIOT             |          |
| JEU-LES-BOIS                                     | Titulaire  | Jacques BREUILLAUD         | Présent  |
|                                                  | Suppléante | Annabelle LELONG           |          |
| LE POINÇONNET                                    | Titulaire  | Jean-Michel FORT           | Présent  |
|                                                  | Suppléante | Frédéric CAGNATO           |          |
| LUANT                                            | Titulaire  | Bernard AUJEAN             | Présent  |
|                                                  | Suppléant  | Stéphane PETIT             |          |
| MÂRON                                            | Titulaire  | Éric FRESNEAU              | Absent   |
|                                                  | Suppléante | Agnès PERROT               | Absente  |
| MONTIERCHAUME                                    | Titulaire  | Christine RENAUDET         | Présente |
|                                                  | Suppléant  | Patrick DAVID              |          |
| SAINT-MAUR                                       | Titulaire  | Ludovic RÉAU               | Excusé   |
|                                                  | Suppléant  | Éric BERGOUGNAN            | Excusé   |
| SASSIERGES-SAINT-GERMAIN                         | Titulaire  | Marc BLANCHET              | Excusé   |
|                                                  | Suppléant  | Renaud CARBONNE            | Excusé   |

| <b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE</b> |            |                           |          |
|-----------------------------------------------------|------------|---------------------------|----------|
| <b>ARGY</b>                                         | Titulaire  | Bernadette VILLEMONT      | Présente |
|                                                     | Suppléant  | Patrick BOURBON           |          |
| <b>BUZANÇAIS</b>                                    | Titulaire  | Nicolas THOMAS            | Présent  |
|                                                     | Suppléant  | Régis BLANCHET            |          |
| <b>CHÉZELLES</b>                                    | Titulaire  | Philippe YVON             | Absent   |
|                                                     | Suppléant  | Olivier PONROY            | Absent   |
| <b>LA CHAPELLE ORTHEMALE</b>                        | Titulaire  | Bernard HUARD DE VERNEUIL | Excusé   |
|                                                     | Suppléant  | Christophe MORIN          | Excusé   |
| <b>MÉOBEQ</b>                                       | Titulaire  | Dany BADET                | Présent  |
|                                                     | Suppléante | Chantale VILLIÈRE         |          |
| <b>NEUILLAY-LES-BOIS</b>                            | Titulaire  | Patrice BOIRON            | Présent  |
|                                                     | Suppléante | Françoise GUILLAUME       |          |
| <b>NIHERNE</b>                                      | Titulaire  | Bruno MARDELLE            | Excusé   |
|                                                     | Suppléante | Séverine GAGNERON         | Excusée  |
| <b>SAINT-GENOU</b>                                  | Titulaire  | Patrice PERRAT            | Présent  |
|                                                     | Suppléante | Martine BOPPER            |          |
| <b>SAINT-LACTENCIN</b>                              | Titulaire  | Sylvie OBOUH-FÉGUÉ        | Présente |
|                                                     | Suppléante | Séverine CHAUVIN          |          |
| <b>SOUGÉ</b>                                        | Titulaire  | Claude NIVET              | Présent  |
|                                                     | Suppléant  | Dominique PERROT          |          |
| <b>VENDOEUVRES</b>                                  | Titulaire  | Christophe VANDAELE       | Présent  |
|                                                     | Suppléante |                           |          |
| <b>VILLEDIEU-SUR-INDRE</b>                          | Titulaire  | Xavier ELBAZ              | Présent  |
|                                                     | Suppléante | Claudine LARDEAU          |          |

| <b>CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX</b> |                       |         |
|-----------------------------------|-----------------------|---------|
| <b>ARDENTES</b>                   | Nolwenn FORTUIT       | Absente |
| <b>BUZANÇAIS</b>                  | Frédérique MÉRIAudeau | Absente |
| <b>BUZANÇAIS</b>                  | Régis BLANCHET        | Présent |
| <b>CHÂTEAUROUX 2</b>              | Jean-Yves HUGON       | Absent  |
| <b>LEVROUX</b>                    | Nadine BELLUROT       | Absente |
| <b>LEVROUX</b>                    | Philippe MÉTIVIER     | Absent  |
| <b>SAINT-GAULTIER</b>             | Lydie LACOU           | Excusée |

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| Membres en exercice                                | 37 |
| Membres présents                                   | 18 |
| Pouvoirs                                           | 8  |
| Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON         | 1  |
| Marc BLANCHET donne pouvoir à Jean PINIER          | 1  |
| Catherine DUPONT donne pouvoir à Jean-Michel FORT  | 1  |
| Tony IMBERT donne pouvoir à Gilles CARANTON        | 1  |
| Martine LACOTTE donne pouvoir à Jacques BREUILLAUD | 1  |
| Bruno MARDELLE donne pouvoir à Dany BADET          | 1  |
| Chantal MONJOINT donne pouvoir à Bernard AUJEAN    | 1  |
| Ludovic REAU donne pouvoir à Christine RENAUDET    | 1  |
| Nombre total de votes comptabilisés                | 26 |

| INVITÉS (ÉES)            |                                                       |          |
|--------------------------|-------------------------------------------------------|----------|
| Hubert MOUSSET           | MÉOBECQ                                               | Présent  |
| Yolande BADET            | MÉOBECQ                                               | Présente |
| Caroline GAULTIER-PERRAT | Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne          | Absente  |
| Alexis CHOUTET           | Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole      | Absent   |
| Philippe GUILLOT         | Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre | Excusé   |
| Mathilde FOUCHET         | Conseil régional Centre-Val de Loire                  | Excusée  |
| Dominique BOUÉ           | Conseil régional Centre-Val de Loire                  | Excusé   |
| Corine JOUHANNEAU        | Conseil régional Centre-Val de Loire                  | Excusée  |
| Emilie PIETU             | Conseil régional Centre-Val de Loire                  | Présente |
| Christophe AUFRÈRE       | Pays Castelroussin Val de l'Indre                     | Présent  |
| Valérie DEVINEAU         | Pays Castelroussin Val de l'Indre                     | Excusée  |
| Élodie JOLIVEAU-VALLÉE   | Pays Castelroussin Val de l'Indre                     | Présente |
| Thibault MOURIER         | Pays Castelroussin Val de l'Indre                     | Présent  |
| Clara CHANZY             | Pays Castelroussin Val de l'Indre                     | Présente |
| Marielle BERKOVICZ       | Pays Castelroussin Val de l'Indre                     | Présente |

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance ;
- Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 4 décembre 2024 ;
- Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2024 ;
- Point n° 4 : Approbation du compte administratif 2024 ;
- Point n° 5 : Approbation de l'affectation des résultats 2024 ;
- Point n° 6 : Approbation du budget primitif 2025 ;
- Point n° 7 : Nomenclature comptable M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;
- Point n° 8 : Validation de la convention d'objectifs et de moyens (Convention Région – Territoires 2024-2030) à signer avec la Région Centre Val de Loire ;
- Point n° 9 : Validation des programmes d'actions des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) 2024-2030 ;
- Point n° 10 : Projet de candidature à un nouveau contrat d'Objectif Territorial sur les Energies Renouvelables (COT EnR) pour la période 2025-2029 ;
- Point n° 11 : Projet Alimentaire Territorial : point d'information sur les démarches en cours ;
- Point n° 12 : Avis sur le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 ;
- Point n° 13 : Avis sur le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 ;
- Point n° 14 : Modification du règlement sur le télétravail ;
- Point n° 15 : Questions diverses / agenda.

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

**Présents :** 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :  
Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

**Excusés :** Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

**Absents :** Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

#### **Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 4 décembre 2024 à Jeu-les-bois**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 4 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :  
Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT), Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

### Compte de gestion 2024

Le chef du Service de Gestion Comptable a fait parvenir un exemplaire du Compte de gestion 2024. Celui-ci est en tout point identique au Compte administratif 2024.

Le Compte de Gestion 2024 peut être consulté dans les locaux du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre au siège : 38 place Voltaire à Châteauroux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,  
- PREND ACTE du Compte de gestion 2024 qui est en tout point identique au Compte administratif 2024.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :  
Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

### Approbation du compte administratif 2024

Sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS en qualité de 1er Vice-Président, Monsieur Luc DELLA-VALLE étant sorti de séance, les membres du Comité Syndical examinent le Compte Administratif 2024 :

|                          | Résultat de fonctionnement | Résultat d'investissement |
|--------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Titres émis en 2024      | 607 098.85                 | 29 040.50                 |
| Mandats émis en 2024     | 539 408.84                 | 53 498.72                 |
| Résultat de clôture 2024 | 67 690.01                  | -24 458.22                |

Par ailleurs et pour la première année le Pays Castelroussin Val de l'Indre est dans l'obligation de présenter une annexe sur l' « Impact du budget pour la transition écologique » (budget vert). Cette disposition concerne uniquement les dépenses d'investissement, et pour le Pays le compte 2031 « Frais d'études ».

Les études concernées sont classées en fonction de leur impact pour la transition écologique pour les axes suivants :

- Axe 1 - atténuation du changement climatique :

|                                                | Total des dépenses mandatées | Favorables  | Défavorables | Neutres     | Non cotées |
|------------------------------------------------|------------------------------|-------------|--------------|-------------|------------|
| Stratégie de développement économique          | 41 086,98 €                  |             |              | 41 086,98 € |            |
| Diagnostic de l'ICU (îlots de chaleur urbains) | 10 560,00 €                  | 10 560,00 € |              |             |            |

- Axe 6 préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles :

|                                                | Total des dépenses mandatées | Favorables  | Défavorables | Neutres     | Non cotées |
|------------------------------------------------|------------------------------|-------------|--------------|-------------|------------|
| Stratégie de développement économique          | 41 086,98 €                  |             |              | 41 086,98 € |            |
| Diagnostic de l'ICU (îlots de chaleur urbains) | 10 560,00 €                  | 10 560,00 € |              |             |            |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,  
 - APPROUVE et ADOPTE le Compte administratif 2024  
 - APPROUVE ET ADOPTE l'annexe portant sur l' « Impact du budget pour la transition écologique » (budget vert) telle que proposée pour les dépenses d'investissement, compte 2031 « Frais d'études ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
 Vice-Président du Pays Castelroussin  
 Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
 Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

**Présents :** 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :  
Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

**Excusés :** Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

**Absents :** Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

### Approbation de l'affectation des résultats 2024

Le Comité Syndical constate le Compte Administratif 2024 et statue sur l'affectation des résultats 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AFFECTE le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 au budget de fonctionnement 2025 soit 97 365,43 euros (compte 002),
- AFFECTE le résultat excédentaire d'investissement 2024 au budget d'investissement 2025 soit 66 185.88 euros (compte 001).

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

**Présents :** 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

**Excusés :** Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

**Absents :** Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

### Approbation du Budget Primitif 2025

Après avoir rappelé le contexte financier du syndicat mixte, Monsieur Luc DELLA-VALLE procède à l'examen détaillé des budgets de fonctionnement et d'investissement :

#### **Section de fonctionnement :**

| Chapitre/<br>article | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT            | BP 2025           |
|----------------------|---------------------------------------|-------------------|
| 011                  | CHARGES A CARACTERE GENERALE          | 421 781.50        |
| 012                  | CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES | 325 000.00        |
| 042                  | DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS          | 35 656.93         |
| 65                   | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE    | 24 410.00         |
| 66                   | CHARGES FINANCIÈRES                   | 1 500,00          |
| <b>TOTAL</b>         |                                       | <b>808 348.43</b> |

| Chapitre/<br>article | RECETTES DE FONCTIONNEMENT                        | BP 2025           |
|----------------------|---------------------------------------------------|-------------------|
| 002                  | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE                | 97 365.43         |
| 013                  | ATTENUATIONS DES CHARGES                          | 700.00            |
| 70                   | PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 600.00            |
| 74                   | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS                       | 705 583.00        |
| 75                   | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE               | 4 100.00          |
| <b>TOTAL</b>         |                                                   | <b>808 348.43</b> |

**Section d'investissement :**

| Chapitre/<br>article | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT     | BP 2025           |
|----------------------|-------------------------------|-------------------|
| 20                   | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 88 368.58         |
| 21                   | IMMOBILISATIONS CORPORELLES   | 15 200.00         |
| <b>TOTAL</b>         |                               | <b>103 568.58</b> |

| Chapitre/<br>article | RECETTES D'INVESTISSEMENT         | BP 2025           |
|----------------------|-----------------------------------|-------------------|
| 001                  | RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ | 66 185.88         |
| 040                  | AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS | 35 656.93         |
| 10                   | DOTATIONS, FONDS ET RÉSERVES      | 225.77            |
| 21                   | IMMOBILISATIONS CORPORELLES       | 1 500.00          |
| <b>TOTAL</b>         |                                   | <b>103 568.58</b> |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,  
- APPROUVE et ADOPTE le Budget Primitif 2025.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

**Présents :** 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

**Excusés :** Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

**Absents :** Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

#### **Nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Depuis le basculement à la nomenclature M57 (développée) le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que le Syndicat du Pays Castelroussin Val de l'Indre est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M 57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Comité Syndical l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer le Comité Syndical des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, et en complément du vote du Budget Primitif 2025,

- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

**Présents :** 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

**Excusés :** Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

**Absents :** Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

#### **Validation de la convention d'objectifs et de moyens (Convention Région-Territoires 2024-2030) à signer avec la Région Centre Val de Loire**

La démarche de concertation menée depuis le début de l'année 2024 avec la Région Centre-Val de Loire, qui vise à aboutir à la signature des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), prévoit en amont la signature d'une Convention d'objectifs et de moyens (Conventions Région-Territoires : ambitions partagées 2030).

La concertation et la convention associent les collectivités des territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Pays et de la Communauté de Communes d'Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse, à l'échelle d'un nouveau bassin de vie défini par la Région.

Cette convention est soumise pour validation à la Commission Permanente Régionale le 31 janvier 2025, il appartient donc au Comité Syndical de valider également cette convention.

Celle-ci est signée à l'échelle du bassin de vie entre la Région et les collectivités suivantes : le Pays Castelroussin Val de l'Indre, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, la commune de Châteauroux, le Pays Val de Creuse Val d'Anglin, la Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, la Commune d'Argenton-sur-Creuse et le Parc Naturel Régional de la Brenne.

Cette convention fixe divers points en amont de la signature des CRST, principalement :

- Les principaux enjeux sur le territoire partagés entre la Région et les collectivités
- La durée de cette convention, avec une date d'achèvement fixée au 31 décembre 2030
- La gouvernance prévue afin d'assurer le pilotage et le suivi de celle-ci, prévoyant de réunir a minima une fois par an les présidents des collectivités signataires
- Les engagements financiers de la Région au titre des CRST.

Pour mémoire ceux-ci sont globalement similaires à la période 2018-2024 pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à savoir 16 282 000 € (dont 2 000 000 € au titre du Fonds Sud). Une partie est réservée à l'échelle du Pays, à savoir :

- 650 000 € pour le dispositif A Vos ID
- 632 000 € affectés pour les missions et les actions portées à l'échelle du Pays, dont 210 000 € (35 000 € par an) sur la période de 6 ans pour le financement de l'animation territoriale des CRST.

La convention Région-Territoires : ambitions partagées 2030 entre la Région Centre Val de Loire et le Bassin de Vie de Châteauroux (2024-2030) avait été transmise préalablement à cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,  
- VALIDE la convention d'objectifs et de moyens (convention Région-Territoires 2024-2030)  
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice : Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

#### **Validation des programmes d'actions des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) 2024-2030**

En parallèle de la préparation de la Convention d'Objectifs et de Moyens, la Région et les EPCI du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont travaillé à l'élaboration des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), en concertation avec les élus des communes du territoire.

Dorénavant ceux-ci seront établis et signés à l'échelle des EPCI (Châteauroux Métropole et la communauté de communes Val de l'Indre Brenne). Les enveloppes financières pour chacun des CRST sont réparties en concertation avec la Région sur la base des projets proposés par les collectivités et acteurs du territoire et selon une clé de répartition proposée par le territoire basée sur la population de chacun des EPCI.

Si l'engagement global de la Région porte sur une durée de six ans, chaque CRST fixe les financements sur deux périodes de trois ans avec la possibilité de report de crédits entre les deux périodes et entre les deux EPCI. Les maquettes financières des CRST ont été établies pour la première période de trois ans.



Parallèlement il a été nécessaire de respecter le nouveau cadre d'intervention des CRST fixé par la Région :

- Un premier bloc d'intervention, portant sur les domaines de la biodiversité, des mobilités, la transition énergétique, l'animation des PAT, ... doit intégrer a minima 40% des crédits du CRST pour les projets concernés, dont 10% spécifiquement pour les actions en faveur de la biodiversité
- Le deuxième bloc d'intervention porte sur les services, l'économie, la culture, ... et concernera 60% maximums des crédits du CRST.

Après 2 réunions de concertation avec le vice-président de la Région Dominique ROULLET et les élus des EPCI, le 28 novembre 2024 et le 9 janvier 2025, les projets de maquette financière ont été finalisés selon les dispositions suivantes :

- Pour la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne (période 2024-2027) :
  - 18 projets identifiés proposés
  - 1 442 600 € de subvention régionale.
- Pour Châteauroux Métropole (période 2024-2027) :
  - 44 projets identifiés proposés
  - 6 057 350 € de subvention régionale.

Les projets de maquettes financières comprenant les projets à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre, de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et de Châteauroux Métropole ont été transmis préalablement à cette réunion.

Après dépôt à la Région, les deux contrats feront l'objet d'une négociation avec celle-ci et d'une présentation lors d'une réunion de la commission de l'aménagement du territoire du Conseil Régional Centre Val de Loire, associant le Pays Castelroussin Val de l'Indre, Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et le Conseil de Développement.

- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à transmettre et à négocier les contrats avec le Conseil Régional Centre Val de Loire,
  - AUTORISE le Président à signer les deux contrats avec le Conseil Régional Centre Val de Loire à la suite de la négociation,
  - AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

**Présents :** 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :  
Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

**Excusés :** Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

**Absents :** Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

#### **Projet de candidature à un nouveau contrat d'Objectif Territorial sur les Energies Renouvelables (COT EnR) pour la période 2025-2029**

Suite au premier Contrat d'Objectifs Territorial sur les énergies renouvelables (COT Enr) mené entre 2019 et 2021 à l'échelle des Pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry signé avec l'ADEME, un second COT est actuellement en cours. Débuté le 18/04/2022, il prendra donc fin en avril 2025 et les objectifs fixés par l'ADEME dans le cadre de ce COT, c'est-à-dire la réalisation de 10 projets dont, à minima, 2 projets de géothermie, devraient être atteints.

Pour mémoire ce dispositif contractuel permet de mobiliser les subventions de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur (60% pour les études de faisabilité et 45% pour les investissements). De plus les aides de l'ADEME peuvent être complétées, selon chaque projet, par des subventions de la Région ou de l'Europe (FEDER).

Ainsi les deux Pays Castelroussin Val de l'Indre et Valençay en Berry se sont déjà rapprochés de l'ADEME afin de préparer le lancement d'une 3ème génération de COT Enr. Les perspectives budgétaires défavorables annoncées au niveau national pour l'ADEME ne devraient pas impacter cette dynamique. Parmi les évolutions : la durée des prochains COT Enr sera portée de trois à quatre ans et une réévaluation à la hausse est prévue pour les financements d'ingénierie confiés aux opérateurs en charge de l'animation (les Pays) et des études techniques (SDEI 36 et ADEFIBOIS Berry).

Certains projets sont d'ores et déjà en cours d'étude et devraient mobiliser les financements du prochain COT Enr.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE l'engagement du Pays Castelroussin Val de l'Indre à travers un nouveau COT Enr pour la période 2025-2029,
- APPROUVE la désignation du Pays de Valençay-en-Berry, en tant qu'opérateur territorial, porteur du COT Enr pour le compte des deux territoires,
- AUTORISE le Président à mener toutes les démarches et à signer tous documents afférents à ce projet et au contrat d'objectif territorial sur les énergies renouvelables.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :  
Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

#### **Avis sur le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033**

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a été consulté par la Préfète de Région, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, et le Président du comité de bassin en date du 6 novembre 2024 dans le cadre de la préparation du prochain schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2028-2033.

Cette consultation, qui concerne plus particulièrement les enjeux et le programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne, intervient en application du Code de l'environnement et vise à recueillir les observations et propositions sur les projets de documents transmis dans le cadre de cette consultation.

Cette consultation concerne l'ensemble des habitants et acteurs concernés, dont le Pays Castelroussin Val de l'Indre en tant que structure porteuse d'un SCoT, qui doit délibérer au plus tard le 25 mars 2025.

Le Sdage est un document de planification dans le domaine de l'eau définit pour une période de 6 ans. Ses enjeux s'articulent autour de l'équilibre de la ressource en eau, de la qualité et de la quantité des eaux. Le Sdage Loire-Bretagne actuel, qui porte sur la période de 2022 à 2027, a fixé un certain nombre de dispositions :

1. repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant
2. réduire la pollution par les nitrates
3. réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique
4. maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
6. protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable
8. préserver et restaurer les zones humides
9. préserver la biodiversité aquatique
10. préserver le littoral
11. préserver les têtes de bassin versant
12. faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État a identifié et sollicite ainsi les avis pour la préparation du prochain Sdage sur les enjeux suivants :

- Enjeu 1 « climat » : la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
- Enjeu 2 « connaissance » : la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures
- Enjeu 3 « gouvernance » : les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
- Enjeu 4 « les milieux aquatiques » : la préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
- Enjeu 5 « quantité » : la sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
- Enjeu 6 « qualité » : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
- Enjeu 7 « littoral » : la préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE des informations communiquées par la Préfète de Région, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, et le Président du comité de bassin relatives au projet des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033,
- DONNE un avis favorable sur les enjeux et le programme de travail proposés,
- DEMANDE à compléter l'enjeu n°3 sur la gouvernance, qui prévoit de renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques, afin de doter les territoires de moyens financiers et humains permettant d'améliorer les capacités d'intervention des structures en charge de la mise en œuvre opérationnelle des objectifs du SDAGE (SAGE, syndicats de rivière, structures porteuses de site Natura 2000 en secteur de vallée, ...),

- DEMANDE à compléter l'enjeu n°3 sur la gouvernance, qui prévoit de s'appuyer sur le SAGE, outil de planification locale de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants, en proposant de s'appuyer sur l'étude HMUC\* Indre et son comité de pilotage inter-départemental qui permettront d'engager ensuite la mise en place d'un SAGE et d'une Commission Locale de l'eau (CLE) à l'échelle du bassin versant de l'Indre dans son intégralité.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :  
Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

#### **Avis sur le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033**

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a été consulté par la Préfète de Région, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, et le Président du comité de bassin en date du 6 novembre 2024 dans le cadre de la préparation du prochain plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2028-2033.

Cette consultation, qui concerne plus particulièrement les enjeux et le programme de travail pour la gestion des risques inondation de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne, intervient en application du Code de l'environnement et vise à recueillir les observations et propositions sur les projets de documents transmis dans le cadre de cette consultation.

Cette consultation concerne l'ensemble des habitants et acteurs concernés, dont le Pays Castelroussin Val de l'Indre en tant que structure porteuse d'un SCoT, qui doit délibérer au plus tard le 25 mars 2025.

Le plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) découle de la directive européenne 2007/60/CE adoptée en 2007, dite « directive inondation » et vise à établir l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

Le PGRI établi à l'échelle du bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027 avait fixé les objectifs suivants en matière de prévention, de protection et de préparation contre les risques inondations :

1. préserver les capacités d'écoulement des crues, leurs zones d'expansion et les capacités de ralentissement des submersions marines
2. planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
3. réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
4. intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
5. améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
6. se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État a identifié et sollicite ainsi les avis pour la préparation du prochain PGRI sur les enjeux suivants :

- Enjeu n°1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?
- Enjeu n°2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
- Enjeu n°3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
- Enjeu n°4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE des informations communiquées par la Préfète de Région, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, et le Président du comité de bassin relatives au projet des enjeux et programme de travail pour la gestion des risques inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033,
- DONNE un avis favorable sur les enjeux et le programme de travail proposés,
- DEMANDA à compléter l'enjeu n°1 sur l'organisation locale, afin de renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques en dotant les collectivités compétentes en aménagement et environnement de moyens financiers et humains indispensables pour articuler ces politiques publiques à enjeux,
- DEMANDE à compléter l'enjeu n°3 sur la connaissance, afin d'améliorer la connaissance permettant ainsi de mieux anticiper les risques d'inondations dues aux évolutions liées au dérèglement climatique.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE



## DÉLIBÉRATION

### Comité Syndical du 5 février 2025

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 5 février à 18 heures à Méobecq, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 23 janvier deux mil vingt-cinq. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 18 membres présents votants plus 8 pouvoirs, des 37 membres en exercice :  
Bernard AUJEAN (pouvoir de Chantal MONJOINT), Dany BADET (pouvoir de Bruno MARDELLE), Régis BLANCHET, Patrice BOIRON, Jacques BREUILLAUD (pouvoir de Martine LACOTTE), Gilles CARANTON (pouvoir de Tony IMBERT), Luc DELLA-VALLE, Xavier ELBAZ, Jean-Michel FORT (pouvoir de Catherine DUPONT) Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Claude NIVET, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, Patrice PERRAT, Jean PINIER (pouvoir de Marc BLANCHET), Christine RENAUDET (pouvoir de Ludovic REAU), Nicolas THOMAS, Christophe VANDAELE, Bernadette VILLEMONT

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Catherine DUPONT (et son suppléant Dominique TOURRES), Tony IMBERT (et son suppléant Denis MERIGOT), Bernard HUARD DE VERNEUIL (et son suppléant Christophe MORIN), Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Lydie LACOU, Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN)

Absents : Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Pascale BAVOUZET (et sa suppléante Nathalie JAMET), Nadine BELLUROT, Nolwenn FORTUIT, Eric FRESNEAU (et sa suppléante Agnès PERROT), Jean-Yves HUGON, Frédérique MÉRIAUDEAU, Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

### Modification du règlement sur le télétravail

Suite à la crise sanitaire du COVID-19 de 2020, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a instauré le télétravail afin de répondre aux enjeux d'ordre social, environnemental et sanitaire. Il est rappelé que la charte du télétravail a été votée par le comité syndical en date du 20 octobre 2020 (délibération n°CS 20-10-11).

Pour la mise en œuvre du télétravail au Sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre, la charte décline et détaille :

- le champ d'application et des critères d'éligibilité du télétravail ;
- la forme du télétravail ;
- les modalités pour autoriser l'exercice du télétravail ;
- la durée de l'autorisation et de son renouvellement ;
- le lieu du télétravail ;
- l'organisation du télétravail ;
- les horaires de travail ;
- les équipements du télétravailleur et les engagements mutuels ;
- le maintien des droits et des obligations ;
- les assurances ;
- le suivi du télétravail.

Cinq ans après sa mise en œuvre et vu le bilan opéré, il est proposé d'actualiser la charte sur le télétravail de la manière suivante :

- Rappeler dans le préambule que le télétravail peut être mobilisé, de manière exceptionnelle, en période de crise (sanitaire ou autre) et pas uniquement en cas de pandémie ;
- La principale évolution se trouve à l'article 6 ; la durée de l'autorisation est délivrée pour la durée de présence de l'agent sur le poste (sauf changement des missions ou changement de poste) ;
- Cette nouvelle version de la charte du télétravail est l'occasion de compléter ou corriger d'autres points nécessitant d'être actualisés (articles 4, 7 et 9).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- PREND ACTE de ces évolutions,
- APPROUVE la charte du télétravail du Pays Castelroussin Val de l'Indre modifiée,
- AUTORISE le Président à signer les arrêtés individuels des agents autorisant l'exercice des fonctions en télétravail, ainsi que tous documents afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Vice-Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin  
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE